



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 DECEMBRE 2023

Président : Mme Corinne ROSTAN, Maire

Présents : Marilynne CAMBOULIVES, Brigitte DUCOURTIOUX, Elisabeth DUFALLY
Virginie COMMUN, Catherine DAVOUST-NICOL, Mireille PRADES, Michel
MARÉCHAL, Patrice MARCHÈSE, Eric NEIRINCK, Cédric TATARA, Jean-Luc
WEINSTEIN,

Absent excusé : Mme Stéphanie LEBIEZ
et M Christophe GAVILLON

Pouvoir : M GAVILLON a donné pouvoir à Mme COMMUN,

Secrétaire de séance : M Eric NEIRINCK,

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2023,
- ❖ Désignation du référent déontologue de l' élu local,
- ❖ Tarifs cantine,
- ❖ Numérotation des lots divisés, rue de Vacheresse,
- ❖ Adhésion au dispositif départemental de téléassistance/ VITARIS,
- ❖ Décision modificative N°2 budget communal,
- ❖ Carte cadeau de fin d'année du personnel communal,
- ❖ Décisions diverses
- ❖ Informations diverses

Approbation du Procès-verbal du 10 octobre 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2023 à 18h a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, dans les formes et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

Pour faire suite à nos interrogations sur la nomination d'un référent déontologue, comme proposé lors de notre dernier conseil municipal, Madame le maire a interrogé le Président LARCHER. À la lecture de son courrier en réponse à notre demande ainsi que du guide relatif à la désignation du référent déontologue de l' élu

local, il apparaît que cette désignation soit rendue obligatoire bien qu'elle ne corresponde pas à l'esprit du législateur qui visait à offrir un cadre harmonisé par la loi aux collectivités qui avaient pris l'initiative de mettre en place des structures déontologiques compétentes à l'égard des élus. La rédaction retenue ouvrant droit à tout élu local de saisir le déontologue oblige de fait la collectivité territoriale dont il est membre à nommer un référent.

Pour ce faire, je vous propose, comme l'AMR l'a proposé suite à sa sollicitation auprès de la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles de nommer Madame Chantal DESCOURS-GATIN, magistrate administrative, comme référente déontologue aux services des communes adhérentes à l'AMR78.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 11 voix pour et 2 abstentions

- approuve la désignation de Madame Chantal DESCOURS-GATIN comme référent déontologue pour les élus locaux.

Numérotation des lots divisés, rue de VACHERESSE

Suite à la division de la parcelle ZC 38, située entre le 9 et le 11 rue de Vacheresse, en deux lots.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer un numéro aux futures habitations.

Parcelle ZC 136 : 9 bis rue de VACHERESSE
Parcelle ZC 137 : 9 ter rue de VACHERESSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- Approuve les nouvelles numérotations.

Adhésion au dispositif départemental de téléassistance

Dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap, le département par la mise en place par l'Agence AutonomY du dispositif départemental de téléassistance, reconduit la convention tripartite entre l'Agence AutonomY, la commune et la société Trunstall Vitaris pour la période du 1er juillet 2023 au 1er juillet 2026.

Madame le maire invite le conseil à l'autoriser à signer cette convention et ainsi faire bénéficier le public concerné à un tarif renégocié à 4,80€TTC reste charge de l'abonné (sur ligne fixe ou box), les abonnés sont au nombre de 19 mittainvillois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'adhérer au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2023-2026,

- Autorise par conséquent le Maire à signer la convention entre la Commune, l'Agence AutonomY et la société attributaire du nouveau marché passé par l'Agence AutonomY pour la gestion du dispositif départemental de téléassistance.

Décision Modificative N°2 BUDGET COMMUNAL

Dans le cadre de la modification de droit commun du PLU, la commune doit s'acquitter des sommes liées à la publication de l'avis d'enquête publique dans deux journaux quinze jours avant le début de l'enquête et dans les huit jours suivant son ouverture. Cela s'ajoute au reste à charge des sommes à régler dans le cadre de la mission du Cabinet Gilson.

COMPTE DEPENSE

Imputation	Nature	Ouvert
20/202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	300
	Total	300

COMPTE RECETTE

Imputation	Nature	Ouvert
10/10226	Taxe d'aménagement	300
	Total	300

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide procéder au vote de CS suivants, sur le budget Communal de l'exercice 2023.

Délibération portant attribution de cartes cadeaux aux agents

La trésorerie impose aux communes, à partir de cette année, à prendre délibération pour l'achat de carte cadeaux si la commune souhaite en faire profiter son personnel.

Madame le maire sollicite le conseil pour l'achat de carte cadeaux SUPER U à hauteur de 70€ pour le Noël de ses membres du personnel au nombre de 7.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une carte cadeaux au personnel communal.

INFORMATIONS/ DECISIONS DIVERSES

Tarifs cantine/Yvelines Restauration

Notre prestataire de service de livraison des repas de cantine a, à nouveau, augmenté ses tarifs.

Eu égard aux successives augmentations, la dernière étant d'août 2023 répercutée sur les tarifs en septembre 2023 et aux mécontentements que notre service affiche par le fait de produits (généralement fruits) livrés trop durs pour servir, d'oubli de livraison de légumes, d'être encore en attente de livraison des réserves pour les repas végétariens ... etc, Madame le maire propose de remettre en concurrence l'offre du prestataire dont le contrat se renouvellera une dernière fois en 2024 (durée du contrat 4 ans maximum renouvelable 3 fois – contrat datant de 2021) et de ne pas reporter l'augmentation du coût sur le tarif appliqué aux parents.

Pour la remise en concurrence :

POUR = 13

CONTRE =0

ABSTENTION =0

Pour la non répercussion de l'augmentation des tarifs :

POUR = 11

CONTRE =0

ABSTENTION = 2

SEY – redevance majorée

En contrepartie des dépenses que la commune a réalisées pour la rénovation du parc éclairage public sur l'année 2021, le SEY reverse la redevance R2 selon un taux unique de reversement quasiment doublé par rapport à ce que la commune aurait perçue si elle n'avait pas adhéré au syndicat à hauteur de 883,82€ (ce qui revient à 14% du montant HT éclairage public dépensé soit 6313€)

Abribus

Madame le Maire informe son conseil qu'une subvention d'un montant de 2698€ a été allouée par le département dans le cadre de la répartition et de l'utilisation des recettes provenant du produit des amendes de polices relatives à la circulation routière 2022 pour l'installation de l'abribus - chemin de la Berthière.

Celui-ci a été réceptionné mardi 12 décembre et sera mis en place courant 1ère semaine de janvier 2024.

Marché

Madame le maire porte à la connaissance du conseil le communiqué paru sur Illiwap, mardi 12 décembre informant de la fin du marché. Celle-ci se désole que les exposants, faute de clients, aient été contraints de cesser leurs activités et remercie vivement l'équipe animation/culture pour l'énergie développée à maintenir « sous perfusion » ce marché.

Notre marché a prospéré.

Après le départ de Ralph & Julien, La Pioche du Goût, que nous regrettons,

Nous avons souhaité le faire vivre et trouvé d'autres exposants.

Faute de clients, hélas, ils sont contraints d'arrêter.

C'est donc avec beaucoup de regret que nous vous annonçons la fin du Marché de

Mittainville

Merci à Mathieu et GREDDY, la Ferme de l'Épinay,

Merci à Magali, pour ses saucissons aux multiples saveurs,

Merci Dominique, Épicez la vie, pour ses épices et coffrets dégustation,

Merci Les Voisinettes, traiteur végétarien pour ses mets colorés,

Merci Geoffrey, O'Plateau et ses délicieux burgers et frites maison

Merci à vous qui avez été un jour, une fois, client

Dispositif ÉRRÉ

Dans le cadre de sa mission entant que référente du DISPOSITIF ÉRRÉ dans le cadre de l'AMR78, Madame le maire informe des actions menées :

- Réalisation d'une banderole installée sur les frontons des mairies engagées dans le dispositif, banderole qui symbolise la lutte contre la violence faite aux femmes notamment sur la semaine du 20 au 25 novembre

- Réunion animée par Madame la Sous-Préfète de Rambouillet, Madame la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité et Corinne ROSTAN, dont l'objectif était la prise de connaissance des dispositifs associatifs et/ou départementaux existants et l'urgence à trouver des solutions d'accompagnement pour les communes qui souhaitent mettre à disposition des logements de fonctions inutilisée pour des logement d'urgence et faire ainsi face au manque de tels hébergements sur le territoire.

- Journée de formation auprès de la Gendarmerie de Dijon, territoire précurseur en matière d'accueil et d'écoute des femmes victimes de violence, jeudi 14 décembre. Madame le Maire sera accompagnée par Brigitte Ducourtioux, référente ÉRRÉ sur la commune de Mittainville. Les frais de déplacement seront à la charge de l'AMR78 et AMRF.

- À venir une convention tripartite AMRF – Commune et CIDFF pour permettre aux élus des formations et supports de communications offerts par le CIDFF.

Remerciements

Madame le maire remercie Françoise Pichard pour le temps passé en sus de ses heures de travail pour procéder à l'archivage des documents et dossiers mairie, archivage qui n'avait pas été réalisé depuis de nombreuses années.

Madame le maire remercie également Laurence Pellerin qui a pris en charge la refonte du site internet de la commune. Ses heures supplémentaires dues sont nettement inférieures au devis qui avait été demandé à la société qui ne prenait en charge que le canevas du site, reste à charge de la commune de faire le tri et l'actualisation des données communales.

Travaux du cimetière

Ils consistent en la consolidation des piliers et la rénovation du portail. Les entreprises Malassis et Yvelines sablage ont commencé les travaux.

Il a été demandé à l'entreprise Yvelines sablage (du Perray en Yvelines) de réaliser un devis pour les portes des deux caveaux provisoires.

Madame le maire propose de les inscrire au prochain budget 2024.

Comité des fêtes

Il est porté à la connaissance du conseil que le comité des fêtes a fait le don de 60€ au profit de la commune.

Informations diverses

Monsieur Maréchal informe que le chantier, rue de la mare, du aux raccordements réseaux touche à sa fin. Néanmoins le bitume ne sera pas réalisé avant la fin de période de risque de gel.

Monsieur Maréchal rend compte de la réunion de présentation du PADD/SCOT organisée par la CART. Pour rappel, le PADD, Le projet d'aménagement et de développement durables, fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il informe que la base de calcul en terme de consommation de l'espace se fera sur la base d'une croissance démographique (2024 à 2041) à 0,3%; scénario qui équivaut à une consommation d'espace à urbaniser à 122ha pour l'ensemble du territoire. Ils seront distribués en fonction des besoins à urbaniser et projets de chacune des communes.

Monsieur Marchèse fait un compte rendu de la réunion du SIEED et informe le conseil qu'à partir de 2024 les biodéchets seront à la charge des particuliers comme des collectivités (service cantine notamment) dans le but de se mettre en conformité avec la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, conformément au droit européen.

La commune, pour les biodéchets provenant des cantines scolaires, garderies, salle des fêtes aura l'obligation d'installer un composteur dans lequel le personnel communal ou les utilisateurs de la salle des fêtes déposeront les déchets collectés par le biais d'un bio-seau.

Madame le Maire répond que la commune n'a pas attendu la loi pour installer un composteur et inciter au tri des biodéchets en ce qui concerne la cantine. Hélas, la présence de souris n'a pas autorisée le maintien de ce composteur à proximité du bâtiments cantine et cuisine.

D'autres solutions sont à envisager.

Madame le maire déplore le peu de présents (seule une élue l'accompagnait) à l'inauguration du terrain pétanques organisée par la CART, le jeudi 07 décembre à 16h. Quand bien même elle comprend les difficultés professionnelles et privées, elle rappelle qu'il appartient aux élus d'assister à ce genre d'évènements. L'investissement s'élevé à plus de 14000€ pour la CART au profit de la commune.

AGENDA

Le CCAS invite les aînés de Mittainville à son déjeuner annuel le vendredi 05 janvier au restaurant de l'hippodrome de Rambouillet. Un covoiturage est proposé. Pour celles et ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas s'y rendre, un colis leur sera distribué par les membres du CCAS le mardi 19/12.

Madame le Maire remercie le travail fournit par Elisabeth Dufailly pour l'organisation.

Les vœux du maire auront lieu le samedi 13 janvier 2024 à 17h. À cette occasion nous partagerons la galette et le verre de l'amitié. À l'issue des vœux, un petit concert de variétés françaises sera donné.

Le conseil municipal est invité à s'inscrire sur le planning des permanences du samedi pour le 1er trimestre 2024.

La séance est levée à 21h45,



A collection of handwritten signatures in various colors (black, blue, red) and styles, scattered across the page. Some are highly stylized and illegible, while others are more legible. One signature in the center-right is clearly 'E. Dupille'.

